



PROTOCOLE DE PARTENARIAT HA / Amicale ESSTHS

Entre les soussignés :

D'une part

Sté Tradico-Tunisia représentée par Mr Abid Rami titulaire de la carte d'identité national n° 08833018 délivrée à Sfax le 10 /08 /2011 inscrit au registre de commerce de TUNIS n°808228282014 et au matricule fiscale n° 1375982LBM000 ayant son siège à Rte de Teniour Km 09 Sfax désignée aux fins de cet acte par le terme « fournisseur »

D'autre part

AMICALE ESSTHS sise à hammam Sousse représentée par son président Mr Monoom Slimane titulaire de la carte d'identité national n° 05539432. La matricule fiscale 1364040L désignée aux fins de cet acte par le terme « client »

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Pour les besoins de cette convention, les termes et expressions ci-dessous mentionnés auront les significations ci-dessous :

- ✓ HA: STE Tradico Tunisia.
- ✓ Adhérents: toutes personnes appartenant à l'amicale ESSTHS et ayant un code sur l'application HA
 Fid Box.

Les adhérents doivent fournir leurs noms, prénoms, et un identifiant unique soit le numéro de CIN ou matricule.

✓ Produits : le terme désigne tous les produits commercialisés dans les magasins HA

ARTICLE 1: Respect de la vie privé des Adhérents : HA s'engage à la stricte confidentialité quant à l'utilisation des données personnelles des adhérents.

ARTICLE 2 : Conditions particulières

- HA accorde au profit des adhérents une remise de 15% et ce sur le prix de vente public affiché; toutes taxes comprises (HORS offre promotionnelle et période de soide)
- Mode de paiement accepté : Espèces ; chèque bancaire et carte bancaire.
- Cette convention sera applicable dès que l'adhèrent active son compte à l'application HA FIDBOX par l'identifiant unique déjà fourni à notre direction.
- Le service client HA est à votre service en cas de blocage de cession.

- A chaque achat effectué après activation de compte l'adhèrent est appelé à passer le QR code à la caisse pour bénéficier de la remise exceptionnelle et pour Cumuler les points fidélité.
- HA accorde aux adhérents les mêmes avantages de fidélité selon la formule 1DT d'achat = 1 point de fidélité
- Pour tout cumul de 500 points HA accorde à l'adhèrent un bon d'achat de 20dt
- Une alerte instantanée sur les nouveautés et les évênements sera envoyée aux adhérents via l'application HA FIDBOX.

ARTICLE 3: l'information :

L'AMICALE ESSTHS S'engage à informer l'ensemble de ses adhérents les conditions préférentielles et avantages qui leur sont accordées par le fournisseur. Le client s'engage à informer le fournisseur par liste nominatif tout personnel démissionne ou licencier.

ARTICLE 4 : Confidentialité :

Il est strictement interdit de publier ce contrat ni par réseaux sociaux ni autres.

HA assure les droits des adhérents conformément à la loi organique n° 2004-63 du 27 juillet 2004 portant sur la protection des données personnelles

ARTICLE 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée initiale d'une année prenant effet à compter de sa date de signature ; elle est renouvelable par tacite reconduction, pour la même durée, sauf résiliation par l'une des deux parties ; notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, un mois avant son expiration

ARTICLE 7 : En cas de litige

Toutes litiges survenant lors de l'exécution et/ou l'interprétation de la présente convention sera à défaut d'être réglé à l'amiable par les parties soumises à la compétence exclusive des tribunaux de Tunis

FAIT à TUNIS LE 23/11/2021

STE TRADICO TUNISIA

AMICALE ESSTHS